

# Économie-droit

## CORRIGÉ INDICATIF

### PREMIÈRE PARTIE : Travail méthodologique

#### A- Exploitation d'une documentation économique

1° Dégagez les grandes tendances de l'évolution du commerce mondial de ces dix dernières années.

##### Vue d'ensemble :

La dernière décennie a vu les échanges de marchandises se développer : les exportations mondiales croissent plus vite que la production mondiale. Cette tendance est le signe d'une ouverture croissante des économies.

Il existe une certaine corrélation entre la production mondiale et les exportations de marchandises.

##### Structure par produits :

	1990		2000		2001	
Produits agricoles	541	7,74%	558	7,50%	547	7,52%
Produits des industries extractives	772	11,04%	813	10,93%	790	10,86%
Produits manufacturés	4306	61,59%	4630	62,26%	4477	61,55%
Services commerciaux	1372	19,63%	1435	19,30%	1460	20,07%
<b>Total</b>	<b>6991</b>	<b>100,00%</b>	<b>7436</b>	<b>100,00%</b>	<b>7274</b>	<b>100,00%</b>

- Les produits manufacturés représentent environ 2/3 des échanges internationaux (61,5 %)
- Les services commerciaux constituent désormais environ 20 % des échanges internationaux
- Les produits des industries extractives représentent 11 % des échanges
- Les produits agricoles représentent 7,5 % des échanges

On constate une stabilité de la structure par produits du commerce mondial depuis 10 ans.

##### Structure géographique :

Durant la période, on note l'importance du commerce intra-régional. En outre, alors que les échanges intrarégionaux de la zone européenne montrent un léger ralentissement, les échanges des zones ALENA et surtout MERCOSUR ont nettement progressé.

2° Analysez les causes de l'évolution du commerce mondial en 2001.

##### Les caractéristiques du commerce mondial en 2001 :

Pour la première fois depuis 10 ans, simultanément, la production et les exportations mondiales de marchandises ont diminué par rapport à l'année précédente qui été marquée une croissance importante (production mondiale de marchandises : + 11 %, et exportations mondiales de marchandises : + 4,5 %).

Seuls les services commerciaux résistent à cette tendance (+ 1,7 point).

### Les explications :

La production mondiale a chuté en 2001 passant d'un rythme annuel de + 4 % à environ - 1 %. Cela montre un ralentissement brutal de la croissance mondiale.

Le renchérissement du prix du pétrole a engendré une poussée d'inflation. Celle-ci a eu des répercussions sur le pouvoir d'achat des ménages en affectant négativement leur consommation.

L'ensemble des principaux pays a subi la crise boursière consécutive au krach des technologies de l'information et de la communication.

L'éclatement de la bulle spéculative a entraîné une forte baisse des investissements mondiaux dans ce secteur, ce qui a notamment fragilisé les économies spécialisées dans ce domaine (Asie).

3° Montrez en quoi les recommandations du directeur de l'OMC sont conformes aux objectifs de cette institution.

Les recommandations visent à une poursuite du processus de libéralisation du commerce mondial par les négociations multilatérales (Doha).

Pour l'OMC, les périodes de ralentissement économique ne doivent pas remettre en cause la libéralisation des échanges internationaux. Ce serait alors un obstacle à la confiance et à la croissance.

## **B- ANALYSE D'UNE DOCUMENTATION ECONOMIQUE.**

### 1° Opportunités sur le marché des jeux vidéo pour INFOGRAMES

- Le marché des jeux vidéo est un marché de masse en pleine croissance (20 milliards de dollars en 2001) avec un développement prévu des jeux en ligne sur Internet.
- *La demande* est surtout une clientèle d'adolescents, mais qui s'élargit aussi aux enfants, aux trentenaires et aux jeunes femmes,
- *L'offre* est diversifiée : il y a les éditeurs indépendants comme Infogrames, mais surtout des fabricants constructeurs de consoles comme Microsoft, Sony, Nintendo.
- Des progrès technologiques qui permettent de fabriquer des images d'une qualité proche de celle du cinéma.

### 2° Raisons pour lesquelles INFOGRAMES connaît des difficultés.

- Choix stratégique d'INFOGRAMES : stratégie de croissance externe : la firme a acquis 9 entreprises de 1998 à 2001, cette stratégie est à l'origine des **difficultés financières** du groupe : recours massif à l'endettement du fait de l'incapacité de s'autofinancer.
- **Difficultés conjoncturelles** : retournement du marché dans une phase d'attentisme de la clientèle.
- **Difficultés liées aux coûts de recherche et développement** : coûts de développement croissants qui peuvent aller jusqu'à plusieurs dizaines de millions d'euros (coûts fixes importants qui nécessitent la réalisation d'économies d'échelle).
- **Difficultés techniques et commerciales** : obsolescence rapide des matériels et cycle court des produits.

### 3° Rapports de force entre INFOGRAMES et ses clients :

2/6

#### 3.1 Position de leader sur le marché de l'édition des jeux vidéo

- Infogrames peut faire valoir sa grande *créativité* (avec des produits de *haute qualité* et ayant connu un très grand succès sur le marché).
- Leader européen dès 1998 et, depuis, a pénétré le marché nord-américain.

#### 3.2 Exploitation de la situation de concurrence entre ses 3 principaux clients (Sony, Nintendo, Microsoft) sur un marché oligopolistique où la demande de nouveaux jeux est très forte.

#### 3.3 Relation ambiguë : ses principaux clients sont aussi ses principaux concurrents.

#### 3.4 Risque de perte d'indépendance en raison de ses difficultés financières qui le mettent actuellement en situation de faiblesse, Infogrames est « opéable »...

## DEUXIÈME PARTIE : Développement structuré

Dans un développement structuré, vous traiterez le sujet suivant :

**Le droit assure-t-il, en économie de marché, la liberté de la concurrence ?**

### Introduction :

- *accroche* : exemples d'entreprises qui ont fusionné, cas de Microsoft démantelé...
  - La libre concurrence est l'un des fondements même des économies de marché traduit juridiquement la liberté du commerce et de l'industrie.
  - *Définition des termes* :
    - Le droit : ensemble de règles régissant les rapports entre les personnes vivant dans une société donnée.
    - La liberté de la concurrence s'entend sous un double aspect
      - La liberté du commerce et de l'industrie sur le marché,
      - Les rapports entre les concurrents (loyauté des rapports)
- Le sujet se limitera à la libre concurrence sur le marché des biens et services.

- *Problématique* : alors même que la liberté de la concurrence est un fondement du capitalisme, le législateur a été amené à encadrer le fonctionnement des marchés et les rapports entre les acteurs économiques pour répondre aux exigences de l'ordre public économique. Comment le maintien de l'ordre public économique est-il assuré par le législateur.

#### • Plan :

- I - le droit offre à la concurrence un cadre général,
- II - le maintien de l'ordre public économique justifie un encadrement de la concurrence.

### Développement :

#### I. Le droit offre à la concurrence un cadre général.

##### A - LES LIBERTÉS

- autonomie de la volonté,
- droit de propriété,
- droit des contrats : liberté contractuelle,
- liberté d'entreprendre (commerce, industrie).

Ce cadre offre les fondements des économies de marché (économies capitalistes).

## B – LES ATTEINTES À LA CONCURRENCE

Les atteintes à la concurrence s'exercent sur le plan :

- *micro-juridique* (rapports entre les acteurs économiques)
  - o déséquilibres contractuels : abus de dépendance économiques, clauses abusives, déréférencement abusif... ,
  - o concurrence déloyale.
- *macro-juridique* (fonctionnement du marché)
  - o mouvements de concentration,
  - o élargissement du marché (conflit de lois – marché européen...).

*Transition : nécessité d'intervention du législateur pour protéger la concurrence et maintenir l'ordre public économique.*

## II. Le maintien de l'ordre public économique justifie un encadrement de la concurrence.

### A - LE DROIT PROTÈGE LES RELATIONS ENTRE LES ACTEURS ÉCONOMIQUES SUR LE MARCHÉ (art 1382 et 1383 du Code civil)

- *Protection contre la concurrence déloyale et l'abus de dépendance économique,*
- *réglementation sanctionnant les clauses abusives* : recommandations de la commission des clauses abusives ; clauses réputées non écrites et annulées par le juge mais contrat maintenu,
- *réglementation concernant la liberté des prix* : ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986 et loi Galland (1996).

### B - LE DROIT PROTÈGE LA CONCURRENCE EN ASSURANT LE BON FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ

- *Existence d'organes régulateurs* (Autorités administratives indépendantes dont les décisions sont susceptibles de recours juridictionnels) : Conseil de la concurrence en France, La Commission européenne (DG IV),
- *intervention du Ministère de l'économie, de la DGCCRF,*
- *réglementation concernant la protection de la concurrence sur :*
  - o les ententes : distinction des ententes licites (présentant un avantage économique et un intérêt pour le consommateur) et des ententes illicites. Les ententes ,au niveau européen, sont soumises à une autorisation préalable. La réglementation existe en France (ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986) et en Europe (articles 81 et 82 du Traité de Rome),
  - o l'abus de position dominante : sanctionné.

Les opérations de concentration : contrôle tant au niveau européen qu'au niveau national.

## **Conclusion :**

- synthèse des idées,
- ouverture : les atteintes à la libre concurrence se multiplient au niveau mondial impliquant les États. La régulation est assurée par l'OMC et des sanctions peuvent être prononcées contre les États par l'Organe de règlement des différends. Toutefois on déplore que ce cadre ne concerne pas, faute de gouvernance mondiale, les firmes multinationales.